## Chers parents, Chers adhérents,

Si vous êtes intéressés par cette opération, voici la marche à suivre pour poser votre candidature et pouvoir bénéficier d'une tablette de seconde main, proposée par l'AFSA grâce à un mécénat en nature de la société Chanel.

A noter : seuls les adhérents ayant cotisé à l'AFSA pour l'année 2022 ET à jour de leur cotisation 2023 ET s'engageant sur les points indiqués dans la fiche candidature pourront bénéficier de cette action «Donnons une voix à nos enfants» 10ème édition.



J'imprime et complète le bulletin de candidature ci-joint et le renvoie par <u>courrier postal</u> à l'adresse suivante :

AFSA 39 rue de l'Amiral Mouchez 75013 Paris



A réception de votre demande, un accusé de réception vous sera envoyé.

## Étape 3

Vous recevrez votre tablette dans un délai d'un mois à compter de la date de réception de votre demande.

## Note importante:

Si votre demande est éligible, un modèle au hasard entre **l'iPad Pro 12,9 pouces (2° génération); l'iPad Air 2 et l'iPad 5° génération** vous sera attribué.

Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée, jusqu'à épuisement du stock de tablettes à disposition. La priorité sera donnée aux familles n'ayant jamais bénéficié de ce programme «Donnons une voix à nos enfants». Une communication sera faite lorsque toutes les tablettes auront été distribuées.

L'envoi de votre demande par courrier postal nous permet d'assurer un traitement équitable pour tous.

Conscients que la communication alternative vous tient tout particulièrement à cœur, nous essaierons de réitérer cette action, en fonction de la demande des adhérents, sous réserve de financement de l'action par des mécènes.



du Syndrome d'Angelman